

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 69-865/SG/CG accordant à M. Arnault Guy la concession définitive d'une parcelle de terrain (T.F, 1020).

n° 69-865/SG/CG

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
7 juin 1969

Numéro JO
n° 13 du 25/06/1969

Date du numéro
25 juin 1969

TEXTE INTÉGRAL

Il est fait concession définitive à M. Arnault Guy d'une parcelle de terrain d'une superficie de 2.095,50 mètres carrés, sise à Djibouti, Quartier de la Plaine (lot n° 27), immatriculée au Livre foncier du Territoire sous le n° 1020. La mutation au Livre foncier sera effectuée sur réquisition du concessionnaire, dans le délai d'un mois à compter de la date de notification du présent arrêté. Les formalités d'enregistrement et de timbre seront remplies à la diligence du concessionnaire dans les délais réglementaires.